STANISLAS

Charte d'utilisation de la vidéoprotection

Informations générales

Dans le cadre de l'application du plan VIGIPIRATE, Stanislas met en place un ensemble de mesures visant à prévenir les tentatives d'intrusions et d'attentats.

Le système de vidéoprotection, mis en service en mai 2018, et complété en septembre 2019, a pour objectif de surveiller les abords de l'établissement ainsi que les entrées.

Localisations

Collège Stanislas, 22 rue Notre-Dame des Champs, Paris :

- 5 caméras sont placées à l'intérieur pour surveiller les entrées
    - 22 rue Notre-Dame des Champs
    - 6 rue du Montparnasse
    - 28 rue du Montparnasse
    - Portail au-dessus du 28 rue du Montparnasse
    - 9 impasse Robiquet
- 2 caméras sont placées dans des gymnases pour surveiller les murs d'escalade :
    - Gymnase G1
    - Gymnase G5
- 4 caméras sont placées sur les façades de l'établissement, rue Notre-Dame des Champs et rue du Montparnasse. Leur champ de vision est limité aux façades de l'établissement et aux trottoirs.
- 1 caméra est placée pour surveiller l'entrée du 9 impasse Robiquet, entrée des livraisons, en bout d'impasse, avec portail commandé à distance.

Foyer Sainte-Claire, 7bis rue Duguay-Trouin, Paris :

- 1 caméra est placée à l'intérieur pour surveiller l'entrée
- 1 caméra est placée sur la façade de l'établissement. Le champ de vision est limité à la façade et au trottoir.

Finalités du système

Le système de vidéoprotection est mis en place pour les utilisations suivantes :

- Sécurité des personnes
- Prévention des atteintes aux biens
- Prévention d'actes terroristes

Autorisations, information

- Autorisation de la Préfecture de Police de Paris (arrêté n° 20171724 VS 75 du 2 janvier 2018)
- Avis favorable du Conseil d'Administration en date du 21 mars 2018.
- Information du Comité d'Entreprise le 9 avril 2018
- Elaboration d'une charte (le présent document)
- Information :
    - Panneaux d'affichage à l'intérieur et à l'extérieur de l'établissement
    - Règlement intérieur de l'établissement

- Information des parents d'élèves, des élèves, des professeurs, du personnel : via le Stan Info de rentrée 2018
- Note d'information à la rentrée 2019 aux élèves, professeurs et au personnel spécifique aux règles de sécurité relatives aux murs d'escalade

Principe d'utilisation :

La vidéosurveillance est assurée 24h sur 24, toute l'année, périodes de vacances comprises.

Délai de conservation

Pour les caméras situées près des accès, les images sont enregistrées en continu ; les caméras des murs d'escalade n'enregistrent les images qu'en cas de détection de mouvement.

Toutes les images sont conservées sur une durée n'excédant pas 30 jours.

Utilisation des enregistrements

Sur réquisition du procureur de la République, ces documents pourront être transmis aux officiers de police judiciaire. En cas de doute sur l'identité d'une personne mineure non levé par le visionnage des vidéos, ce doute profiterait au mis en cause.

En aucun cas, ces éléments ne pourront être opposés à une personne majeure de l'établissement, dans l'exercice de ses fonctions, afin de dénoncer un éventuel dysfonctionnement.

Service ou personne auprès duquel s'exerce le droit d'accès

Monsieur Frédéric Gautier, Directeur de Stanislas.

Personnes habilitées à exploiter ces données

- Visualisation des images en direct sauf celles des murs d'escalade :
  - Accueil du 6 rue du Montparnasse :
    - Toutes caméras
  - Accueil du 28 rue du Montparnasse :
    - Caméras de la rue du Montparnasse
    - Caméra de l'entrée du 28
  - Service Intendance :
    - Toutes caméras
  - Responsable de la Société Elior :
    - Caméra extérieure, entrée impasse Robiquet
- Visualisation des images des murs d'escalade : uniquement a posteriori suite au déclenchement de l'alarme qui est mise en service à l'issue des cours et activités.
- Exploitation des enregistrements :

  Monsieur Frédéric Gautier, Directeur, veille à l'habilitation des personnes susceptibles d'exploiter et de visionner ces images.

Localisation du système d'enregistrement

Le système d'enregistrement et de conservation des images est placé dans une salle tenue secrète. L'accès à la salle et à ce système sont sécurisés.